

# CONSEIL DE SURVEILLANCE PROCES-VERBAL N°3 DES 29 ET 30 MARS 2019 (CHOISY LE ROI)

SAISON 2018/2019

#### Présents:

Mesdames : Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance, Véronique FRELAT, Patricia MAZZOLA (par vidéoconférence le 29 mars 2019)

Messieurs: Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Alain ARIA, Albert CHARPENTIER, Laurent DANIEL, Fréderic DUBOIS, Michel GUEVENOUX, Richard GOUX (le 29 mars 2019), Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE.

Excusée: Patricia MAZZOLA

Assistent : Eric TANGUY Président et Christian ALBE Trésorier de la FFVolley

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis à CHOISY LE ROY (94).

La réunion est ouverte à 18h le vendredi 29 mars 2019.

La Présidente remercie les personnes présentes.

Le Secrétaire reprend l'ordre du jour :

- 1. Approbation du PV des 14 et 15 décembre 2019,
- 2. Examens des PV du Conseil d'administration et des différentes commissions,
- 3. Rapport des membres du conseil sur leurs activités,
- 4. Préparation du rapport du conseil de Surveillance à l'AG fédérale,
- 5. Informations de la Présidente
- 6. Informations du pouvoir exécutif
- Points divers

#### 1- Approbation du PV du Conseil de Surveillance du 14 et 15 décembre 2018

Après relecture et modifications Le procès-verbal de la réunion des 14 et 15 décembre 2018 est ensuite adopté à l'unanimité.

# 2- Examens des procès-verbaux du Conseil d'administration et des différentes commissions

Procès-verbaux de la Commission Centrale Financière : Le Conseil de Surveillance constate avec satisfaction l'activité de la CCF.

# 3- Rapport des membres du conseil sur leurs activités

Etude concernant l'arbitrage

L'étude sur l'arbitrage a été présentée au Président de la FFvolley.

Les rapporteurs soulignent la très bonne coopération des ligues, qui ont toutes répondu aux questionnaires.

Les grandes lignes sont présentées en séance :

- La fusion des Ligues a entraîné des coûts supplémentaires (distance, péage, superviseur...),
- Le coût de l'arbitrage pour le secteur Beach est supporté exclusivement par la Fédération. Il est souligné qu'une seule personne gère la vérification des frais de remboursement.

Le Président a été très attentif à la présentation qui lui en a été faite et a demandé à la Commission Centrale Financière d'étudier les coûts générés par ce secteur.

# Etude Evolution de la Fusion des Liques.

Le groupe de travail vient de terminer la première partie de son travail, à savoir le questionnement des Ligues concernées. Désormais, il y a lieu de compiler les données et de rédiger le rapport.

#### Procédure de médiation du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance regrette que le dossier qui date du mois de novembre dernier ne soit toujours pas administrativement traité, alors que le médiateur a conclu très rapidement avec les parties qui ont accepté les termes de sa proposition.

# 4- Préparation du rapport annuel du Conseil de Surveillance

Le rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale de BELFORT a été finalisé en séance.

Sur le rapport de l'année dernière, le Conseil note que le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Porticcio des 19-20 mai 2018 ne reprend pas le texte présenté oralement. En effet, les modifications avaient été apportées entre le rapport transmis en amont et celui lu en AG. Les modifications sont mineures mais cela est regrettable.

Sur un plan formel, le Conseil de Surveillance observe que la présentation de son rapport intervient après l'arrêté des comptes et avant le rapport moral. Il semblerait plus logique qu'à l'avenir son rapport puisse être lu avant l'approbation du rapport moral, la présentation des comptes et du rapport financier comme cela était fait antérieurement.

#### 5- Informations de la Présidente

La Présidente informe le C.S. que la FFVolley a décidé de se porter sa candidate au dispositif expérimental d'instruction des crédits Centre National pour le Développement du Sport pour l'année 2019.

Le Conseil de Surveillance demande de pouvoir en assurer un suivi.

# 6- Informations de l'Exécutif

#### Lique de Mayotte

Le Président fait part de la situation très préoccupante de la Ligue de Mayotte. A l'heure actuelle, il existe deux options : la suspension ou la dissolution.

# Euro 2019

Il fait un point concernant la vente de billets et le suivi du Business Plan. Ce dernier est respecté à l'heure actuelle et cela malgré le retard pris au départ.

La présence de l'équipe nationale dans le dernier carré est importante pour que cette compétition soit réussie.

Il informe qu'un suivi budgétaire très strict a été mise en place.

# Point financier : intervention de Christian ALBE (Trésorier Général)

Suite aux différentes remarques et échanges avec le CS, le Trésorier Général apporte des informations sur l'évolution de la masse salariale.

Il informe le CS sur les différentes variations, en donne le détail, et apporte les commentaires et justifications (charges liées aux organisations, préparation de l'EURO, postes non remplacés...).

Il indique qu'une part des salaires a été refacturée à l'association COMITE D'ORGANISATION France VOLLEY, celle concernant la mise à disposition des salariés de la Fédération pour l'organisation de cette manifestation.

Il précise que l'accord d'entreprise ne permettait pas de modifier le mode de calcul des augmentations automatiques et indique qu'il a été dénoncé pour résoudre ce problème.

Le Conseil remercie le Trésorier Général pour ces informations, mais précise que cela ne change rien sur le fond, tel qu'indiqué dans les notes qui ont été transmises. Quant à l'erreur matérielle constatée, le C.S. pense qu'elle aurait pu être rectifiée, même dans le cadre de l'accord actuel.

Cependant, il prend acte avec satisfaction de la décision prise, qui est courageuse, et permettra, nous l'espérons, de résoudre les problèmes à l'avenir.

# Le résultat de l'exercice 2018

Le Trésorier Général indique que le résultat définitif devrait être connu dans les jours à venir. Il y aura un déficit qui devrait se situer au tour de 840k€.

#### Il l'explique par :

- → une baisse du partenariat et des recettes des organisations.
- → une augmentation non-négligeable des charges liées à l'arbitrage (remboursement des péages, déplacements plus éloignés pour les arbitres et superviseurs....).

→ un déficit important sur les organisations

Il précise que ses craintes avaient été soulevées à la fin de la saison dernière. Après une année, il observe que celles-ci étaient bien fondées.

Il souligne également la baisse du nombre de licence licences compétitions.

Les charges de fonctionnement (services généraux et contrat d'objectifs) n'ont pas variées.

Le Président indique qu'au vu de ce déficit, le Bureau Exécutif a proposé d'ores et déjà des mesures en vue de baisser les charges, notamment :

- > Organisation d'une seule organisation VNL par saison sportive,
- > Révision des prestations des organisations afin d'en réduire le coût,
- > Externalisation de certaines tâches avec un rendu équivalent,
- > Baisse des coûts de fonctionnement chaque fois que possible,
- > Examen des charges liées à l'arbitrage,
- > Economie dans les différents secteurs.

# Courrier du Comité départemental 13

Le CD 13 a sollicité le Conseil de Surveillance et le Président pour la résolution d'un problème lié à d'une dette réclamée tardivement par la Ligue PACA.

Le Bureau Exécutif a désigné un membre du Bureau pour rencontrer les parties La Présidente du Conseil a souhaité que Monsieur ALORO, membre du soit également présent.

# 7- Points divers

Le prochain Conseil de Surveillance est prévu lors de l'Assemblée Générale de Belfort le 25 et 26 mai 2019.

La Présidente remercie le Président pour sa présence aux débats du Conseil de Surveillance sachant qu'il a atterri la veille en provenance du Japon.

L'ordre du jour est épuisé, la Présidente du Conseil de Surveillance lève la réunion à 12h30.

**Aline GEMISE FAREAU** 

Philippe VENDRAMINI

Présidente

Secrétaire